﴿ (256). Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit aux fausses divinités tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. ﴾

Pas de contrainte en religion (V256)

Il ne faut forcer personne à se convertir à l'islam, car l'islam est une religion claire, qui repose sur des preuves évidentes. Il ne convient pas de contraindre quiconque à y adhérer, Allah guide qui Il veut et celui qu'Il guide et à qui Il accorde la clairvoyance embrassera l'islam de son plein gré. Quant à celui dont Allah aura scellé le cœur et voilé la vue, il ne sert à rien de lui faire embrasser l'islam sous la contrainte.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte qu'une femme voyait tous ses enfants mourir, elle décida alors que si l'un de ses enfants survivait, elle ferait de lui un juif. Lorsque les Banû An-Nadîr furent expulsés, il y avait parmi eux certains enfants des Partisans. Ces derniers dirent alors : « Nous ne laisserons pas nos fils partir. » C'est alors qu'Allah révéla le verset suivant : **﴿ Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. ﴾**[1191]

L'imam Ahmad rapporte d'Anas que le Prophète ﷺ ordonna à un homme : **« Convertis-toi à l'islam. »** L'homme répondit : « Je ne désire pas me convertir. » Le Prophète ﷺ lui répondit donc : **« (Convertis-toi) Même si tu ne le désires pas. »**

Ce hadith est authentique à trois narrateurs (entre l'imam Ahmad et le Prophète ﷺ), cependant, il n'est pas adapté, car le Prophète ﷺ ne contraignit point l'homme à se convertir à l'islam, il l'y invita uniquement. L'homme répondit qu'il n'était pas désireux de devenir musulman, et le Prophète ﷺ lui dit alors qu'il devait s'y convertir même s'il ne le désirait pas, et qu'Allah lui accorderait ainsi la bonne intention et la foi.

L'anse la plus solide est le monothéisme (التَّوْحِيد)

﴿ Donc, quiconque mécroit aux fausses divinités tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. ﴾ Ainsi, celui qui rejette l'adoration des idoles, des statues et de toutes les fausses divinités que Satan nous pousse à adorer en dehors

---

[1191] At-Tabarî.

d'Allah et qui croit en Allah, attestant qu'il n'y a de divinité autre que Lui et Lui vouant un culte exclusif, celui-là s'est attaché fermement au droit chemin, à la foi.

Il est rapporté que 'Umar ﷺ a dit : « Le jibt, c'est la magie et le Tâghût c'est Satan (...). »[1192]

Le terme « tâghût » désigne toutes les pratiques maléfiques de la période antéislamique, à savoir le culte des idoles et le fait de s'en remettre à elles ou d'implorer leur secours.

﴿ **Saisit l'anse la plus solide** ﴾, il s'attache fermement à la vraie religion. Allah utilise ici la métaphore de l'anse, car par elle on saisit la cruche et elle est donc très solide. Mujâhid affirme que ce qui est désigné par l'anse est la foi, tandis qu'As-Suddî dit qu'il s'agit de l'islam.[1193] D'autres disent qu'il s'agit de l'attestation de foi, ou du Coran. Et Allah est le plus savant.

Dans un récit de Qays Ibn 'Abbâd, il est rapporté que les gens disaient au sujet d'un homme qu'il était promis au Paradis. Lorsque Qays lui demanda pourquoi les gens disaient cela de lui, il lui expliqua qu'il avait fait un rêve dans lequel il s'était vu dans un jardin au milieu duquel se trouvait un pilier qui avait à son sommet une anse. Un domestique lui demanda alors de se saisir de l'anse, l'y aida puis lui conseilla de toujours s'y accrocher. A son réveil, il vit qu'il tenait toujours l'anse en main. Après avoir raconté son rêve au Messager d'Allah ﷺ, celui-ci lui dit : « **Le jardin représente l'islam, le pilier est le pilier de l'islam. Quant à l'anse, il s'agit de l'anse la plus solide. Tu resteras musulman jusqu'à ta mort.** » L'homme était 'Abdu-l-Lâh Ibn Salâm.[1194]

﴿ ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ ۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَوْلِيَآؤُهُمُ ٱلطَّٰغُوتُ يُخْرِجُونَهُم مِّنَ ٱلنُّورِ إِلَى ٱلظُّلُمَٰتِ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥٧﴾ ﴾

﴿ **(257). Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi ; Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseur le Tâghût, qui les fait sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, qui y demeurent éternellement.** ﴾

[1192] D'après Al-Baghawî, d'après Hasân Ibn Fâ'id Al-'Absî. At-Tabarî (5/417).

[1193] At-Tabarî (5/421).

[1194] D'après une narration rapportée par Ahmad (5/452), *Fath Al-Bârî* (7/161 et 2/418 d'après une autre version), Muslim (4/1930).

Le Très-Haut nous informe qu'Il guide ceux qui recherchent Son agrément vers le Paradis, en les faisant sortir des ténèbres de l'impiété et du doute vers la lumière de la foi et de la certitude. Quant aux mécréants, ils ont pour guide Satan qui embellit pour eux les mauvaises œuvres et les égare de la vérité pour les mener vers la mécréance et le faux.

La lumière est utilisée au singulier, car la vérité est unique, tandis que les ténèbres sont au pluriel, car l'égarement est multiple :

﴿ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾ ﴾

﴿ « Et voilà Ma voie dans toute sa rectitude, suivez-la donc et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être atteindrez-vous la piété. ﴾ [1195]

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِى حَآجَّ إِبْرَٰهِـۧمَ فِى رَبِّهِۦٓ أَنْ ءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ إِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّىَ ٱلَّذِى يُحْىِۦ وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا۠ أُحْىِۦ وَأُمِيتُ ۖ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَأْتِى بِٱلشَّمْسِ مِنَ ٱلْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ ٱلْمَغْرِبِ فَبُهِتَ ٱلَّذِى كَفَرَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٥٨﴾ ﴾

﴿ (258). Ne sais-tu pas [l'histoire de] celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, se disputa avec Ibrâhîm au sujet de son Seigneur, lorsqu'Ibrâhîm lui eut dit : « J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort ! » ? Il lui répondit : « Moi aussi, je donne la vie et la mort. » Ibrâhîm dit alors : « Allah fait venir le Soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant ! » Le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes. ﴾

La discussion entre Ibrâhîm, ami intime d'Allah et le roi Nemrod (V258)

﴿ **Ne sais-tu pas** ﴾, ô Muhammad, n'as-tu pas su l'histoire de ﴿ **celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, se disputa avec Ibrâhîm au sujet de son Seigneur** ﴾, en reniant Son existence et en prétendant qu'il était lui-même Dieu ? D'après Mujâhid, il s'agit de Namrûd Ibn Kan'ân Ibn Kush Ibn Sâm Ibn Nûh qui était alors le roi de Babylone.[1196]

[1195] S6 V153. Au sujet de la pluralité liée aux ténèbres, voir aussi S6 V1 et S16 V48.

[1196] D'autres ont dit qu'il s'appelait Namrûd Ibn Fâlikh Ibn 'Âbir Ibn Shâlikh Ibn Arfakhshadh Ibn Sâm Ibn Nûh.

Mujâhid ajouta que quatre souverains régnèrent sur l'Orient et l'Occident : deux croyants, Sulaymân fils de Dâwud et Dhu-l-Qarnayn, et deux mécréants, Nemrod et Nabuchodonosor (Bukhtunassar).[1197] Et Allah est le plus savant.

Nemrod tenait des propos semblables à ceux de Pharaon :

﴿ وَقَالَ فِرْعَوْنُ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْمَلَأُ مَا عَلِمْتُ لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرِى ﴾

﴿ Et Pharaon dit : « Ô notables, je ne connais pas de divinité pour vous, autre que moi. (...) » ﴾[1198]

Et ce qui avait poussé Nemrod à être si orgueilleux et prétentieux était la longévité de son règne : **﴿ parce qu'Allah l'avait fait roi. ﴾** C'est ainsi qu'il demanda à Ibrâhîm des preuves de l'existence du Seigneur dont il prêchait l'adoration.

Ibrâhîm répondit alors : **﴿ « J'ai pour Seigneur Celui qui donne la vie et la mort ! » ﴾**, Celui qui crée la vie à partir du néant, et Ses créatures sont autant de signes de la présence de leur Créateur. A cela, Nemrod répliqua : **﴿ « Moi aussi, je donne la vie et la mort. » ﴾** Qatâda, Muhammad Ibn Ishâq et As-Suddî ont expliqué qu'il voulait dire par là que lorsque deux hommes sont condamnés à mort, il a le pouvoir d'en gracier un, lui laissant ainsi la vie sauve, et d'en condamner un, lui ôtant ainsi la vie.[1199]

Toutefois, il semble que les mots de Nemrod ne soient pas une réponse à ceux d'Ibrâhîm, car ce que nous venons d'expliquer ne permet pas de renier l'existence d'un Créateur. Plutôt, Nemrod a prononcé ces paroles par orgueil, voulant dire par là qu'il était lui-même le Créateur, qui accorde la vie et donne la mort.

Ibrâhîm répondit alors : **﴿ « Allah fait venir le Soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant ! » ﴾** Ainsi, le Créateur a tout pouvoir sur Sa création et toutes les créatures sont soumises à Son ordre. Ceci prouva l'impuissance de Nemrod, qui ne sut que répondre : **﴿ le mécréant resta alors confondu. Allah ne guide pas les gens injustes. ﴾**

Le deuxième argument avancé par Ibrâhîm n'est pas une réfutation de la parole de Nemrod, mais uniquement une façon de lui opposer un argument plus clair que le premier.

D'après As-Suddî, cette discussion eut lieu après qu'Ibrâhîm a été sauvé du feu, où Nemrod avait ordonné qu'il soit jeté.

[1197] At-Tabarî (5/433).
[1198] S28 V38.
[1199] At-Tabarî (5/433, 436, 437).

﴿ أَوْ كَالَّذِي مَرَّ عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِيَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْيِي هَٰذِهِ اللَّهُ بَعْدَ مَوْتِهَا فَأَمَاتَهُ اللَّهُ مِائَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ قَالَ بَل لَّبِثْتَ مِائَةَ عَامٍ فَانظُرْ إِلَىٰ طَعَامِكَ وَشَرَابِكَ لَمْ يَتَسَنَّهْ وَانظُرْ إِلَىٰ حِمَارِكَ وَلِنَجْعَلَكَ آيَةً لِّلنَّاسِ وَانظُرْ إِلَى الْعِظَامِ كَيْفَ نُنشِزُهَا ثُمَّ نَكْسُوهَا لَحْمًا فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُ قَالَ أَعْلَمُ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٥٩﴾ ﴾

﴿ (259). Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté et qui dit : « Comment Allah lui rendra-t-Il vie après sa mort ? » Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le ressuscita en disant : « Combien de temps es-tu resté ainsi ? » - « Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée. » - « Non !, dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson ; rien ne s'est gâté mais regarde ton âne... Ceci, pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair. » Et devant l'évidence, il dit : « Je reconnais qu'Allah est Omnipotent ! » ﴾

Le récit de 'Uzayr (V259)

Ceci est coordonné au verset précédent, qui est le suivant : **﴿ Ne sais-tu pas [l'histoire de] celui qui, parce qu'Allah l'avait fait roi, se disputa avec Ibrâhîm au sujet de son Seigneur ? ﴾**

Bien qu'il y ait divergence au sujet de celui qui passa par ce village, l'avis le plus commun est qu'il s'agit de 'Uzayr.[1200] Mujâhid Ibn Jabr dit, quant à lui, qu'il s'agit d'un homme des Fils d'Isrâ'îl.

Il semble que la ville en question soit celle de Jérusalem, après sa destruction et l'extermination de son peuple par Nabuchodonosor. Le village était **﴿ désert ﴾**, sans âme qui y vive et **﴿ dévasté ﴾**, en ruines. Voyant cette destruction totale, l'homme se mit à méditer et il lui semblait impossible que cette cité reprenne vie.

Allah le fit ainsi périr et, soixante-dix ans plus tard, les Fils d'Isrâ'îl avaient repeuplé cette ville qui avait repris vie. Allah redonna vie à l'homme, en commençant par lui rendre la vue afin qu'il soit témoin de la Résurrection de son corps.

[1200] Ibn Abî Ḥâtim (3/1009), Ibn Jarîr d'après Ibn 'Abbâs, Al-Ḥasan, Qatâda, As-Suddî et Sulaymân Ibn Burayda (Aṭ-Ṭabarî 5/439, 440 – Ibn Abî Ḥâtim 3/1010).

Puis, Allah l'interrogea, par l'intermédiaire d'un ange : ﴿ « **Combien de temps es-tu resté ainsi ? »** ﴾, ce à quoi il répondit qu'il n'était resté qu'une journée ou moins encore. D'après les exégètes, Allah l'avait fait périr en début de journée et le ressuscita un soir.

On dit qu'il avait auprès de lui des provisions de jus de fruits, du raisin et des figues, qu'il trouva dans le même état où il les avait laissés. Quant à son âne, il n'était qu'ossements, auxquels Allah allait redonner vie, sous ses yeux : ﴿ **Et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair.** ﴾

As-Suddî explique qu'il trouva les os de son âne tout autour de lui et qu'Allah envoya un vent qui les rassembla, pour former le squelette de l'âne. Ensuite, Il revêtit ces os de chair et de peau et envoya un ange qui lui insuffla la vie, c'est alors que l'âne se mit à braire, sous les yeux de 'Uzayr qui s'exclama alors : ﴿ « **Je reconnais qu'Allah est Omnipotent ! »** ﴾

﴿ وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ أَرِنِى كَيْفَ تُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰ ۖ قَالَ أَوَلَمْ تُؤْمِن ۖ قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَطْمَئِنَّ قَلْبِى ۖ قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ ٱلطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ ٱجْعَلْ عَلَىٰ كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا ثُمَّ ٱدْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ سَعْيًا ۚ وَٱعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦٠﴾ ﴾

﴿ **(260). Et quand Ibrâhîm dit : « Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts ! » Allah dit : « Ne crois-tu pas encore ? » - « Si ! Mais c'est uniquement pour rassurer mon cœur. » - « Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, découpe-les puis, sur des monts séparés, répartis-en les morceaux avant de les rappeler à toi : ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et Sage. »** ﴾

La demande d'Ibrâhîm concernant la Résurrection des morts (V260)

Plusieurs hypothèses ont été émises par les exégètes concernant cette demande. Certains dirent qu'elle fait suite à sa conversation avec Nemrod et qu'Ibrâhîm voulait par elle asseoir sa propre certitude en assistant à une Résurrection.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Nous sommes plus en droit de douter qu'Ibrâhîm lorsqu'il dit :** ﴿ « **Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts ! »** ﴾ **Allah dit : « Ne crois-tu pas**

encore ? » - « Si ! Mais c'est uniquement pour rassurer mon cœur. » ﴾ »[1201]
Le doute ici n'est rien d'autre que le besoin de voir sa certitude augmenter.

Au sujet de ce verset, on rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ, ayant rencontré 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr Ibn Al-'Âs ﷺ, lui demanda quel verset du Coran suscitait le plus l'espoir. Ce dernier lui répondit :

﴿ ۞ قُلْ يَٰعِبَادِيَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ﴾

﴿ Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah (...) ! » ﴾ [1202]

Ibn 'Abbâs ﷺ répondit alors : « Quant à moi, je suis d'avis qu'il s'agit des paroles suivantes d'Allah : **﴿ Et quand Ibrâhîm dit : « Seigneur ! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts ! » Allah dit : « Ne crois-tu pas encore ? » - « Si ! Mais c'est uniquement pour rassurer mon cœur. » ﴾**

Ainsi, Allah a été satisfait des paroles d'Ibrâhîm et certes Satan ne cesse de semer le doute dans le cœur du croyant. »[1203]

Les exégètes ont émis divers avis quant à la nature des oiseaux en question, mais il n'est guère important de s'y attarder, car le Coran n'en fait pas mention.

﴿ Prends donc, dit Allah, quatre oiseaux, découpe-les puis, sur des monts séparés, répartis-en les morceaux avant de les rappeler à toi ﴾, « découpe-les », ainsi qu'a été expliqué le verbe « surhunna » par Ibn 'Abbâs, 'Ikrima, Sa'îd Ibn Jubayr, Abû Mâlik, Abû Al-Aswad Ad-Dîlî, Wahb Ibn Munabbih, Al-Hasan et As-Suddî.[1204]

Ibrâhîm attrapa quatre oiseaux qu'il égorgea, dépluma et dont il mélangea les parties avant de les déposer sur plusieurs monts. Selon Ibn 'Abbâs, les têtes des oiseaux restèrent dans la main d'Ibrâhîm, qui reçut l'ordre de rappeler ces oiseaux à lui. C'est ainsi que ces derniers se reconstituèrent et vinrent rejoindre leur tête, par la volonté du Tout-Puissant. **﴿ Et sache qu'Allah est Puissant et Sage. ﴾**

[1201] *Fath Al-Bârî* (8/49).
[1202] S39 V53.
[1203] Ibn Abî Hâtim (3/1032), Al-Hâkim (4/260), qui affirme que ce récit est authentique.
[1204] Ibn Abî Hâtim (3/1039, 1040).

﴿ مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلَ فِى كُلِّ سُنۢبُلَةٍ مِّا۟ئَةُ حَبَّةٍ ۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾ ﴾

﴿ (261). Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniprésent et Omniscient. ﴾

La récompense des dépenses dans la voie d'Allah est multipliée (V261)

Allah nous propose une parabole afin de nous expliquer comment Il multiplie la récompense des dépenses effectuées dans Sa voie, ainsi la bonne œuvre est décuplée et peut même être multipliée par sept cents.

﴿ Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ﴾ sont ceux qui dépensent dans l'obéissance à Allah, d'après Sa'îd Ibn Jubayr.[1205] Quant à Makhûl, il estime que ce verset parle des dépenses liées au jihâd, pour les montures ou les armes par exemple.[1206]

Par cette parabole éloquente, Allah indique qu'Il fait croître les bonnes actions comme Il fait pousser les cultures, pourvu que les grains aient été semés sur une terre fertile.

Les exemples sont nombreux dans la sunna, citons ce hadith rapporté par Abû Mas'ûd, d'après lequel un homme fit don d'une chamelle muselée pour la cause d'Allah. Le Messager d'Allah ﷺ lui dit alors : **« Au Jour de la Résurrection, tu viendras avec sept cents chamelles muselées ! »**[1207]

Abû Hurayra ﷺ rapporte également cette parole du Prophète ﷺ : **« Chaque œuvre du Fils d'Âdam est multipliée, chaque bonne action sera multipliée par dix jusqu'à sept cents, voire plus, selon la volonté d'Allah. Allah dit : "Sauf le jeûne, car Il est pour Moi et Je Me charge de le rétribuer." (...) »**[1208]

﴿ Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut ﴾, en fonction de la sincérité de l'intention avec laquelle la bonne œuvre est accomplie.

[1205] Ibn Abî Hâtim (3/1047).

[1206] Ibn Abî Hâtim (3/1047).

[1207] Ahmad (4/121), une autre version est rapportée par Muslim (3/1505) et An-Nasâ'î (6/49).

[1208] Ahmad (2/443), Muslim (2/807).

﴿ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ لَا يُتْبِعُونَ مَآ أَنفَقُوا۟ مَنًّا وَلَآ أَذًى ۙ لَّهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٦٢﴾ قَوْلٌ مَّعْرُوفٌ وَمَغْفِرَةٌ خَيْرٌ مِّن صَدَقَةٍ يَتْبَعُهَآ أَذًى ۗ وَٱللَّهُ غَنِىٌّ حَلِيمٌ ﴿٢٦٣﴾ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُبْطِلُوا۟ صَدَقَٰتِكُم بِٱلْمَنِّ وَٱلْأَذَىٰ كَٱلَّذِى يُنفِقُ مَالَهُۥ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۖ فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ صَفْوَانٍ عَلَيْهِ تُرَابٌ فَأَصَابَهُۥ وَابِلٌ فَتَرَكَهُۥ صَلْدًا ۖ لَّا يَقْدِرُونَ عَلَىٰ شَىْءٍ مِّمَّا كَسَبُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٦٤﴾ ﴾

﴿ (262). Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sans faire suivre leurs largesses ni d'un rappel ni d'un tort, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Nulle crainte pour eux, et ils ne seront point affligés. (263). Une parole agréable et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort. Allah Se suffit à Lui-même et Il est Indulgent. (264). Ô croyants ! Ne rendez pas vos aumônes vaines à cause d'un rappel ou d'un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation sans croire en Allah et au Jour Dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre : une averse l'atteint et le voilà dénudé. Ils ne tirent aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾

La mise en garde contre l'aumône suivie d'un rappel (au bénéficiaire) ou d'un tort (V262-264)

Allah loue ceux qui font aumône de bonne grâce, sans ensuite rappeler leur aumône à ceux qui en ont bénéficié, que ce soit par la parole ou par les actes, et sans nuire à ces bénéficiaires, car de tels actes leur feraient perdre la récompense de leurs œuvres.

Allah leur promet ainsi une énorme récompense pour prix de leurs actes, et celle-ci Lui incombe : ils ﴿ **auront leur récompense auprès de leur Seigneur.** ﴾

﴿ **Nulle crainte pour eux, et ils ne seront point affligés** ﴾, ils ne craindront rien des affres du Jour de la Résurrection et ils ne seront point attristés pour leur descendance ou les biens laissés derrière eux ici-bas, car ils auront obtenu bien meilleur.

﴿ **Une parole agréable** ﴾, une parole bienveillante adressée à un musulman ou une invocation en sa faveur, et ﴿ **un pardon** ﴾ à celui qui a été injuste envers nous sont meilleurs qu'une aumône suivie d'un rappel ou d'un tort.

﴿ **Allah Se suffit à Lui-même et Il est Indulgent** ﴾, Il peut Se passer des créatures et Il est Clément et pardonne leurs fautes.

Plusieurs hadiths traitent du fait de rappeler au bénéficiaire d'une aumône le geste que l'on a fait en sa faveur. Ainsi, Abû Dharr ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Il y a trois types de personnes auxquelles Allah n'adressera pas la parole, qu'Il ne regardera pas et qu'Il ne purifiera pas, au Jour de la Résurrection et qui auront à supporter un châtiment douloureux : ceux qui rappellent aux autres ce qu'ils leur ont accordé, ceux dont le pagne dépasse la cheville et ceux qui écoulent leurs marchandises grâce aux serments mensongers.** »[1209]

﴿ **Ne rendez pas vos aumônes vaines à cause d'un rappel ou d'un tort.** ﴾ Allah nous informe ici qu'une aumône peut être rendue vaine si son auteur la fait suivre d'un rappel ou d'un tort, au cas où le péché commis par le rappel ou le tort équivaut ou est plus important que la bonne action obtenue par l'aumône.

﴿ **Comme celui qui dépense son bien par ostentation sans croire en Allah et au Jour Dernier** ﴾, celui-là ne fait l'aumône que pour être vu des gens et recevoir leurs éloges, nullement pour obtenir la satisfaction d'Allah. ﴿ **Il ressemble à un rocher recouvert de terre : une averse l'atteint et le voilà dénudé. Ils ne tirent aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants !** ﴾ Celui qui agit par ostentation est semblable au rocher lisse recouvert de terre ou de sable, touché par une averse et qui devient aussitôt lisse, la terre le couvrant ayant disparu. Ainsi, même si les bonnes œuvres des gens qui agissent par ostentation ont bien été faites, elles disparaissent aux yeux du Très-Haut, elles ne sont que poussière.

﴿ وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمُ ٱبْتِغَآءَ مَرْضَاتِ ٱللَّهِ وَتَثْبِيتًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ كَمَثَلِ جَنَّةٍۭ بِرَبْوَةٍ أَصَابَهَا وَابِلٌ فَـَٔاتَتْ أُكُلَهَا ضِعْفَيْنِ فَإِن لَّمْ يُصِبْهَا وَابِلٌ فَطَلٌّ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٦٥﴾ ﴾

﴿ **(265). Et ceux qui dépensent leurs biens à la recherche de l'agrément d'Allah et forts d'une foi ferme ressemblent à un jardin sur une colline. Une averse l'atteint et la récolte de fruits s'en trouve doublée. A défaut d'averse, la rosée lui suffit. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites.** ﴾

[1209] Muslim (1/102).

Allah établit ici une parabole concernant les croyants qui dépensent de leurs biens pour obtenir la satisfaction d'Allah, ﴿ **forts d'une foi ferme** ﴾, certains qu'Allah les rétribuera au mieux pour leurs œuvres.

Selon les exégètes, ce que nous avons traduit par colline (rabwa) est une terre élevée et plate. Ibn 'Abbâs et Ad-Dahhâk ont expliqué que sous cela coulent des ruisseaux.[1210]

Ainsi, lorsque l'atteint une pluie abondante, sa récolte est deux fois plus importante que celle des autres jardins.

A défaut d'averse, c'est la ﴿ **rosée** ﴾ qui l'atteint, c'est-à-dire une sorte de bruine, d'après Ad-Dahhâk.[1211] Ce jardin est toujours abreuvé et n'est jamais sec, à l'image des œuvres des croyants, qui ne disparaissent jamais. Et rien de ce que font les créatures n'échappe à Allah.

﴿ أَيَوَدُّ أَحَدُكُمْ أَن تَكُونَ لَهُۥ جَنَّةٌ مِّن نَّخِيلٍ وَأَعْنَابٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ لَهُۥ فِيهَا مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ وَأَصَابَهُ ٱلْكِبَرُ وَلَهُۥ ذُرِّيَّةٌ ضُعَفَآءُ فَأَصَابَهَآ إِعْصَارٌ فِيهِ نَارٌ فَٱحْتَرَقَتْ ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلْآيَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٦٦﴾ ﴾

﴿ **(266). L'un de vous, possédant un jardin de dattiers et de vignes sous lequel coulent les ruisseaux et qui lui donne toutes espèces de fruits, tandis que la vieillesse le rattrape et que ses enfants sont encore en bas-âge, aimerait-il que s'abatte sur son jardin une tempête infernale le réduisant en cendre ? Ainsi Allah vous explique les signes afin que vous méditiez !** ﴾

Les bonnes œuvres sont anéanties à cause des mauvaises (V266)

On rapporte qu'un jour, 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ interrogea les compagnons au sujet de ce verset et Ibn 'Abbâs répondit : « Il s'agit de l'œuvre d'un homme fortuné qui œuvre en obéissant à Allah et auquel Allah envoie Satan qui le pousse à désobéir, c'est ainsi que ses bonnes œuvres sont annulées. »[1212]

[1210] At-Tabarî (5/537).

[1211] At-Tabarî (5/539).

[1212] *Fath Al-Bârî* (8/49).

La parabole concerne donc un homme qui œuvrait en bien puis qui, finalement, s'égara au point de remplacer ses bonnes œuvres par de mauvaises qui les annulent, comme le feu détruit le verger du vieillard.

Ibn 'Abbâs explique que telle sera la situation du mécréant, qui ne pourra compter sur aucune bonne œuvre, tout comme le vieillard est privé de son jardin, au moment où il en a le plus besoin, lui étant devenu âgé et ses enfants étant encore jeunes et faibles.[1213]

D'après Al-Hâkim, le Messager d'Allah ﷺ disait : « Ô Allah ! Accorde-moi **le meilleur de Ta subsistance au cours de ma vieillesse, en fin de vie ! »**[1214]

Allah nous propose des paraboles, afin que l'on en tire des leçons.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّآ أَخْرَجْنَا لَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ ۖ وَلَا تَيَمَّمُوا۟ ٱلْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ وَلَسْتُم بِـَٔاخِذِيهِ إِلَّآ أَن تُغْمِضُوا۟ فِيهِ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ حَمِيدٌ ﴿٢٦٧﴾ ٱلشَّيْطَٰنُ يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا ۗ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾ يُؤْتِى ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾ ﴾

﴿ (267). Ô croyants ! Donnez en aumône le meilleur de ce que vous avez gagné et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense, alors que vous-mêmes ne l'accepteriez qu'en fermant les yeux ! Et sachez qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est digne de louange. (268). Satan vous fait craindre l'indigence et vous ordonne de vous livrer aux turpitudes, tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniprésent et Omniscient. (269). Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, s'est vu doté d'un immense bien ! Mais seuls se rappellent les doués d'intelligence. ﴾

L'exhortation à utiliser les biens licitement acquis pour les dépenser dans la voie d'Allah (V267)

Allah nous ordonne de faire aumône de nos biens, acquis de façon licite et honnête, et des récoltes de ce qu'Allah nous a permis de cultiver, par Sa grâce.

[1213] Ibn Abî Hâtim (3/1074).

[1214] Al-Hâkim (1/542).

Ibn 'Abbâs ﷺ explique qu'Allah nous demande de dépenser de nos meilleurs biens et nous interdit de donner en aumône ce qui est méprisable, et certes Allah est Bon, Il n'accepte que ce qui est bon.

﴿ **Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense, alors que vous-mêmes ne l'accepteriez qu'en fermant les yeux !** ﴾, ne faites pas un don qui, si vous le receviez, vous répugnerait. Ce verset a aussi été interprété comme suit : « Ne faites pas l'aumône à partir de biens illicites. »

Al-Barâ' Ibn 'Âzib ﷺ rapporte que ce verset concernait les Partisans qui avaient l'habitude de récolter de leurs palmeraies les dattes mûres et de les accrocher au pilier de la mosquée, à titre d'aumône pour les pauvres. Certains Partisans y mélangèrent des dattes de mauvaise qualité, c'est alors qu'Allah les blâma : ﴿ **Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense.** ﴾ [1215]

A propos de la parole ﴿ **alors que vous-mêmes ne l'accepteriez qu'en fermant les yeux !** ﴾, Ibn 'Abbâs ﷺ explique que si quelqu'un avait une dette envers nous et nous la remboursait par le biais d'un bien de nature différente de celui prêté, nous en rabaisserions sa valeur. « Tughmidû fîh », traduit ici par « en fermant les yeux » signifierait alors « en le dévalorisant ». [1216]

Comment osons-nous alors offrir en aumône au Très-Haut ce dont nous-mêmes ne voudrions pas ?

Ce verset est semblable au suivant :

﴿ لَن تَنَالُوا۟ ٱلْبِرَّ حَتَّىٰ تُنفِقُوا۟ مِمَّا تُحِبُّونَ ۚ ﴾

﴿ **Vous n'atteindrez la [vraie] piété que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. (...)** ﴾ [1217]

﴿ **Et sachez qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est digne de louange.** ﴾ Allah n'a guère besoin de vos aumônes, celles-ci n'ont d'autre but que de réduire les inégalités entre vous. [1218]

Allah peut Se passer de Ses créatures quand celles-ci ne peuvent nullement se passer de Lui. La grâce d'Allah est infinie et ceux qui donnent en aumône pour la cause d'Allah lui font en réalité un prêt, et leur récompense est auprès de Lui.

[1215] D'après Ibn Jarîr. At-Tabarî (5/559).
[1216] Ibn Abî Hâtim (3/1088), At-Tabarî (5/565).
[1217] S3 V92.
[1218] Voir aussi S22 V37.

Ce que Satan nous suggère pour nous empêcher de faire l'aumône (V268)

﴿ **Satan vous fait craindre l'indigence et vous ordonne de vous livrer aux turpitudes, tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniprésent et Omniscient.** ﴾ 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Certes Satan fait des suggestions au Fils d'Âdam, de même que l'ange lui en fait. Quant aux suggestions de Satan, elles consistent en des promesses trompeuses et au reniement de la vérité. Quant à celles de l'ange, elles sont promesses véridiques et agrément de la vérité. Que celui qui entend ces dernières sache qu'elles proviennent d'Allah et qu'il Le loue, et que celui qui entend les autres implore la protection [d'Allah] contre Satan !** » Puis, il récita : ﴿ **Satan vous fait craindre l'indigence et vous ordonne de vous livrer aux turpitudes, tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniprésent et Omniscient.** ﴾ [1219]

﴿ **Satan vous fait craindre l'indigence et vous ordonne de vous livrer aux turpitudes** ﴾, il nous empêche de donner de nos biens en aumône, en suscitant en nous la crainte de devenir pauvre et il nous pousse à désobéir à Allah et à commettre des péchés.

﴿ **Tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. La grâce d'Allah est immense et Il est Omniprésent et Omniscient** ﴾, Allah nous propose le pardon et Ses bienfaits, par opposition à la pauvreté que nous fait craindre Satan.

Qu'est-ce que la sagesse qu'Allah accorde ? (V269)

﴿ **Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, s'est vu doté d'un immense bien ! Mais seuls se rappellent les doués d'intelligence.** ﴾ Ibn 'Abbâs, cité par 'Alî Ibn Abî Talha, nous indique que la sagesse mentionnée ici est la connaissance détaillée du Coran et de ses versets, ceux qui sont abrogés, ceux qui parlent de choses licites ou illicites, leur ordre de révélation, ceux qui contiennent des paraboles, etc.[1220]

D'après Ibn Mas'ûd ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **On ne doit envier que deux types de personnes : celle à qui Allah a accordé des biens qu'Il lui a**

[1219] Ibn Abî Hâtim (3/1090), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/332), An-Nasâ'î (6/305).
[1220] At-Tabarî (5/576).

inspiré de dépenser dans le bien et celle à qui Allah a donné la sagesse, par laquelle elle juge et qu'elle enseigne. »[1221]

Et certes le rappel ne profite qu'à ceux qui sont doués d'intelligence.

﴿ وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ ۗ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٢٧٠﴾ إِن تُبْدُوا۟ ٱلصَّدَقَٰتِ فَنِعِمَّا هِىَ ۖ وَإِن تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا ٱلْفُقَرَآءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۚ وَيُكَفِّرُ عَنكُم مِّن سَيِّـَٔاتِكُمْ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٢٧١﴾ ﴾

﴿ (270). Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah en a connaissance. Et les injustes n'ont guère de soutiens ! (271). Si vous faites l'aumône en public, c'est bien mais si vous la faites secrètement, en la destinant aux pauvres, ceci est meilleur pour vous et une partie de vos mauvaises actions vous sera effacée. Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. ﴾

﴿ Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah en a connaissance. Et les injustes n'ont guère de soutiens ! ﴾ Le Très-Haut nous rappelle qu'Il est parfaitement au courant de toutes nos œuvres et que rien ne Lui échappe et Il en assurera la rétribution. Quant à ceux qui sont injustes et transgressent Ses interdits ou adorent autre que Lui, Il leur promet un châtiment, duquel nul ne pourra les secourir, au Jour de la Résurrection.

Le mérite de l'aumône faite en secret (V271)

﴿ Si vous faites l'aumône en public, c'est bien mais si vous la faites secrètement, en la destinant aux pauvres, ceci est meilleur pour vous. ﴾ Allah nous indique ici qu'il est meilleur de donner l'aumône de façon discrète plutôt qu'à la vue des gens, par crainte de tomber dans l'ostentation. A ceci est excepté le cas où faire l'aumône en public comporte un bien qui l'emporte sur le danger, comme le fait d'inciter les autres à en faire autant.

En dehors de ce cas, il est préférable de faire de bonnes œuvres en secret. En effet, dans le hadith rapporté par Abû Hurayra ﷺ au sujet des sept catégories de personnes qu'Allah protégera de Son ombre, le Prophète ﷺ cita « **Celui qui fait l'aumône si discrètement que sa main gauche ignore ce qu'a donné sa main droite.** »[1222]

[1221] Ahmad (1/432), *Fath Al-Bârî* (1/199), Muslim (1/559), An-Nasâ'î (3/426) et Ibn Mâjah (2/1407).

[1222] Extrait du hadith rapporté par Al-Bukhârî (*Fath-Al-Bârî* 3/344), Muslim (2/715).

﴿ **Une partie de vos mauvaises actions vous sera effacée** ﴾, à titre de récompense pour vos aumônes, et ﴿ **Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites** ﴾, aucune de vos œuvres ne Lui échappe.

﴿ لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ
فَلِأَنفُسِكُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُونَ إِلَّا ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ ٱللَّهِ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ
وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٢﴾ لِلْفُقَرَآءِ ٱلَّذِينَ أُحْصِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ
ضَرْبًا فِى ٱلْأَرْضِ يَحْسَبُهُمُ ٱلْجَاهِلُ أَغْنِيَآءَ مِنَ ٱلتَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُم بِسِيمَٰهُمْ لَا
يَسْـَٔلُونَ ٱلنَّاسَ إِلْحَافًا ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢٧٣﴾ ٱلَّذِينَ
يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُم بِٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ
عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٤﴾ ﴾

﴿ (272). Ce n'est pas à toi de les guider [vers la bonne voie], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage et vous ne dépensez que pour la recherche de la face d'Allah. Et pour tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes œuvres, vous obtiendrez une pleine récompense et vous ne serez pas lésés. (273). [Donnez] aux nécessiteux sur le sentier d'Allah incapables de parcourir le monde et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier - tu les reconnaîtras à leur aspect - ; ils n'importunent personne en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement. (274). Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens [dans les bonnes œuvres], ont leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'ont rien à craindre et ils ne seront point affligés. ﴾

L'aumône faite aux polythéistes (V272)

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que les compagnons réprouvaient le fait de faire l'aumône à leurs proches restés polythéistes et qu'ils s'interrogeaient à ce propos, c'est alors que fut révélé le verset suivant : ﴿ **Ce n'est pas à toi de les guider [vers la bonne voie], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage et vous ne dépensez que pour la recherche de la face d'Allah. Et pour tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes œuvres, vous obtiendrez une pleine récompense et vous ne serez pas lésés.** ﴾ [1223]

[1223] An-Nasâ'î (6/305).

Cette parole ﴿ **et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage** ﴾ est semblable à la suivante :

﴿ مَّنْ عَمِلَ صَٰلِحًا فَلِنَفْسِهِۦ ﴾

﴿ **Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. (...)** ﴾ [1224]

Al-Hasan Al-Basrî commente en disant que le croyant dépense dans les bonnes œuvres dans son propre intérêt, et il le fait par désir pour la face d'Allah.[1225]

Quant à 'Atâ' Al-Khurâsânî, il explique que lorsque l'aumône est faite pour Allah, peu importe qui en sera le bénéficiaire.[1226]

﴿ **Vous obtiendrez une pleine récompense et vous ne serez pas lésés** ﴾, ainsi le croyant est récompensé en fonction de son intention.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Un homme dit : "Cette nuit, je ferai une aumône !" Il sortit donc avec son aumône, qu'il donna à une prostituée. Le lendemain matin, les gens dirent : "Une aumône a été donnée à une fornicatrice !" L'homme dit alors : "Ô Allah ! Louange à Toi ! C'était une prostituée ! Cette nuit, je ferai une aumône." Il sortit avec son aumône et la donna à un riche. Le lendemain matin, les gens dirent : "Une aumône a été donnée à un riche !" L'homme dit alors : "Ô Allah ! Louange à Toi ! C'était un riche ! Cette nuit, je ferai une aumône." Il sortit avec son aumône et la donna à un voleur. Le lendemain matin, les gens dirent : "Une aumône a été donnée à un voleur !" L'homme dit alors : "Ô Allah ! Louange à Toi ! C'était une prostituée, c'était un riche et c'était un voleur ! Cette nuit, je ferai une aumône." Quelqu'un vint à lui et lui dit : "Tes aumônes ont été acceptées ! Quant à la prostituée, il se peut que cet argent la mette à l'abri du besoin de se prostituer, quant au riche, peut-être qu'il en tirera les leçons et qu'il fera désormais aumône de ce qu'Allah lui a accordé, et quant au voleur, il se peut que ton aumône le dispense de voler." »**[1227]

A qui l'aumône doit-elle être versée ? (V273)

﴿ **[Donnez] aux nécessiteux sur le sentier d'Allah, incapables de parcourir le monde** ﴾, il s'agit là des Emigrés, s'étant rendus à Médine, pour Allah et Son Messager, sans aucun bien ni de quoi subvenir à leurs besoins. Ils ne peuvent parcourir la Terre à la recherche de leur subsistance, c'est-à-dire voyager.

[1224] S41 V46.
[1225] Ibn Abî Hâtim (3/1115).
[1226] Ibn Abî Hâtim (3/1115).
[1227] *Fath Al-Bârî* (3/340), Muslim (2/709).

L'expression « parcourir la Terre » ayant le sens de voyager se retrouve aussi dans le verset suivant :

﴿ وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي ٱلْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا۟ مِنَ ٱلصَّلَوٰةِ ﴾

« Et quand vous parcourez la Terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière (...). » [1228]

« Et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier », celui qui ne les connait pas les croit riches, car ils sont discrets et se contentent de ce qu'ils ont. A ce propos, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le pauvre n'est pas celui qui fait le tour des gens [pour mendier], et est satisfait d'une ou deux dattes, d'une ou deux bouchées ou d'un ou deux morceaux, mais le vrai pauvre est celui qui ne trouve pas de quoi subvenir à ses besoins, celui dont les gens ignorent la situation et qui ne leur demande rien. »** [1229]

« Tu les reconnaîtras à leur aspect » [1230], les gens clairvoyants les reconnaissent d'après leurs traits et leur apparence.

« Ils n'importunent personne en mendiant », ils ne demandent pas avec insistance et ils ne demandent pas plus que ce dont ils ont besoin.

Abû Sa'îd رضي الله عنه rapporte que sa mère l'envoya réclamer une chose auprès du Messager d'Allah ﷺ et lorsqu'il arriva chez ce dernier, il s'assit et celui-ci, se tournant vers lui, dit : **« Celui qui se passe des autres, Allah le met à l'abri du besoin, celui qui s'abstient de demander, Allah le fait vivre dans la suffisance et celui qui demande (aux gens) alors qu'il possède la valeur d'une once, les a importunés. »** Abû Sa'îd se dit alors que sa chamelle valait plus que cela et s'en retourna sans rien demander. [1231]

« Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement. » Rien n'échappe à Allah, et Il nous récompensera pour la moindre de nos œuvres.

Le mérite de ceux qui font l'aumône (V274)

« Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens [dans les bonnes œuvres], ont leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'ont rien à craindre et ils ne seront point affligés. » Allah fait ici l'éloge de ceux qui font l'aumône en toutes circonstances, et le fait de dépenser pour ses proches fait certes partie de l'aumône.

[1228] S4 V101. Voir aussi S73 V20.
[1229] *Fath Al-Bârî* (3/399), d'après Abû Hurayra, Ahmad (1/384), d'après Ibn Mas'ûd.
[1230] Voir aussi les versets similaires suivants : S48 V29 et S47 V30.
[1231] Ahmad (3/9), Abû Dâwud (2/279) et An-Nasâ'î (5/98).

Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit à Sa'd Ibn Abî Waqqâs ﷺ : « **Toute dépense que tu effectues pour la face d'Allah, y compris une bouchée de nourriture que tu mets dans la bouche de ta femme, te vaut d'être élevé en rang.** »[1232]

Il a dit aussi : « **Lorsque le musulman dépense en faveur de sa famille dans l'espoir d'une récompense, cela lui est comptabilisé comme une aumône.** »[1233]

﴿ ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَٰنُ مِنَ ٱلْمَسِّ ۚ ذَٰلِكَ
بِأَنَّهُمْ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ مِثْلُ ٱلرِّبَوٰا۟ ۗ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰا۟ ۚ فَمَن جَآءَهُۥ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ فَٱنتَهَىٰ
فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ عَادَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾ ﴾

﴿ **(275). Ceux qui se nourrissent (pratiquent) d'intérêt usuraire ne se tiennent [au Jour du Jugement Dernier] que comme celui que Satan a possédé. Cela, parce qu'ils disent : « Le commerce est tout à fait comme l'intérêt », alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis auparavant et son affaire dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu, dans lequel ils demeureront éternellement.** ﴾

La menace à l'encontre de celui qui pratique l'usure (V275)

Après avoir mentionné le cas des croyants qui dépensent de leurs biens dans la voie d'Allah, s'acquittent de l'aumône légale et font le bien envers leurs proches et ceux qui sont dans le besoin, Allah évoque ceux qui, au contraire, pratiquent l'usure et s'emparent injustement des biens des autres, pleins de doute et d'ignorance au sujet du caractère illicite des intérêts.

Il décrit leur situation au Jour de la Résurrection, lorsqu'ils se lèveront et sortiront de leurs tombes, pareils à des gens possédés par Satan. Ibn 'Abbâs ﷺ explique en effet que celui qui aura pratiqué l'usure ici-bas sera ressuscité comme un possédé[1234] : ﴿ **Ceux qui se nourrissent (pratiquent) d'intérêt usuraire ne se tiennent [au Jour du Jugement Dernier] que comme celui que Satan a possédé.** ﴾

[1232] *Fath Al-Bârî* (3/196), Muslim (4/1250).
[1233] *Fath Al-Bârî* (1/55), Muslim (2/695).
[1234] At-Tabarî (6/9). 'Awf Ibn Mâlik, Sa'îd Ibn Jubayr, As-Suddî, Ar-Rabî' Ibn Anas, Qatâda et Muqâtil Ibn Hayyân en donnent une interprétation similaire. (Ibn Abî Hâtim 3/1130, 1131).

Jâbir ﷺ rapporte que lorsque ce verset fut révélé, le Prophète ﷺ dit : « **Que celui qui ne renonce pas au fait de faire cultiver ses terres par un tiers en échange d'une partie de la récolte reçoive l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son Envoyé.** »[1235]

Il est rapporté, d'après Samura Ibn Jundub ﷺ, dans le hadith relatant un rêve du Prophète ﷺ, que ce dernier ﷺ a dit : « **Nous arrivâmes au bord d'une rivière**[1236] **dans laquelle nageait un homme, tandis qu'un autre se tenait sur la berge, où il avait amassé un tas de pierres. Après avoir nagé, le premier se rendait auprès de celui qui avait rassemblé les pierres et ouvrait la bouche, dans laquelle l'autre introduisait une pierre.** » La suite nous apprend qu'il s'agit là d'un homme qui s'adonnait à l'usure.[1237]

Ces polythéistes n'ont pas voulu effectuer une analogie entre le commerce et l'usure, puisqu'ils ne reconnaissent pas les règles du commerce telles que codifiées dans le Coran, ils voulaient uniquement critiquer et prétendre que les lois coraniques étaient illogiques, en interdisant l'usure et en autorisant le commerce.

Il y a une autre interprétation, indiquant l'hypothèse que la parole ﴿ **alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt** ﴾ ne soit pas celle des polythéistes mais celle d'Allah, à titre de réponse à leur prétention selon laquelle le commerce est comme l'intérêt.

Or Allah est le Sage, Celui qui juge tout, en interdisant ce qui cause du tort à Ses serviteurs et en leur autorisant ce qui leur est profitable.

﴿ **Celui, donc, qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son Seigneur peut conserver ce qu'il a acquis auparavant et son affaire dépend d'Allah.** ﴾ Ainsi, celui qui cesse de pratiquer l'usure dès lors que lui est parvenue l'interdiction peut conserver ce qu'il a acquis avant cela et Allah a dit :

﴿ عَفَا ٱللَّهُ عَمَّا سَلَفَ ۚ ﴾

﴿ **(...) Allah a pardonné ce qui est passé (...).** ﴾[1238]

Le Prophète ﷺ a dit, lors de la conquête de La Mecque : « **Toute transaction usurière effectuée au cours de la période de l'ignorance est annulée**[1239]**, et la première que j'annule est celle d'Ibn 'Abbâs.** »[1240]

[1235] Abû Dâwud (3/695), Al-Ḥâkim (2/285) qui précise qu'il est authentique selon les critères de Muslim.

[1236] Le narrateur ajouta : « Et je crois qu'il a précisé qu'elle était rouge comme sang. »

[1237] *Fatḥ Al-Bârî* (3/295).

[1238] S5 V95.

[1239] Littéralement : est placée sous mes pieds.

Sa'îd Ibn Jubayr et As-Suddî expliquent que celui qui a pratiqué l'intérêt usuraire peut garder ce qu'il a acquis du temps où cette pratique n'était pas encore interdite.[1241]

﴿ **Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu, dans lequel ils demeureront éternellement.** ﴾ Celui qui pratique à nouveau l'usure après avoir eu connaissance de son interdiction aura mérité la punition d'Allah.

D'autres pratiques étant assimilées à l'usure ont également été interdites, à savoir la « mukhâbara », qui consiste à laisser quelqu'un cultiver ses terres et à lui demander en échange une partie de la récolte, mais aussi la « muzâbana », qui consiste à échanger des dattes fraîches non encore cueillies contre des dattes déjà récoltées, et la « muhâqala », qui est l'échange de céréales encore en épis contre des céréales déjà récoltées. Ces pratiques pouvaient mener à l'usure dans le sens où il n'est pas possible de déterminer la valeur exacte de ce qui n'a pas encore été récolté par rapport à ce qui l'a été.

Une des règles de la loi islamique consiste à dire que tout ce qui peut mener à l'illicite est en soi illicite. En effet, d'après An-Nu'mân Ibn Bashîr ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Le licite est clair et l'illicite est clair. Entre les deux, il y a des affaires douteuses. Celui qui se garde de tomber dans ce qui est sujet au doute aura préservé sa religion et son honneur. Quant à celui qui tombe dans ces choses douteuses, il sera tombé dans le péché, à l'instar du berger qui fait paître son troupeau près d'une terre privée, peu s'en faut qu'il n'y pénètre.** »[1242]

Il est également rapporté cette parole du Prophète ﷺ : « **Délaisse ce qui sème le doute en toi au profit de ce qui ne te fait point douter.** »[1243]

'Umar ﷺ nous rapporte que le verset qui concerne l'usure fut l'un des derniers révélés au Prophète ﷺ qui, de ce fait, n'a pas eu le temps de l'expliquer, ainsi dit-il : « Eloignez-vous de l'usure et de tout ce qui vous semble douteux ! »[1244]

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **L'usure comporte soixante-dix parties, la moins grave équivaut à avoir des rapports intimes avec sa propre mère.** »[1245]

[1240] Abû Dâwud (3/628).
[1241] Ibn Abî Hâtim (3/1135).
[1242] *Fath Al-Bârî* (1/153), Muslim (1/1219).
[1243] *Tuhfat Al-Ahwadhî* (7/221), An-Nasâ'î (8/328).
[1244] Ahmad (1/36), Ibn Mâjah (2276).
[1245] Ibn Mâjah (3/764), Al-Hâkim (2/37).

Le Prophète ﷺ a également dit : « **Qu'Allah maudisse celui qui touche des intérêts, celui qui les lui verse, les témoins de cette transaction ainsi que celui qui l'écrit.** »[1246]

﴿ يَمْحَقُ ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَيُرْبِى ٱلصَّدَقَٰتِ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ ﴿٢٧٦﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٧﴾ ﴾

﴿ (276). Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur. (277). Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes œuvres, qui ont accompli la prière et se sont acquitté de l'aumône légale, ceux-là ont certes leur récompense auprès de leur Seigneur. Pas de crainte pour eux, et ils ne seront point affligés. ﴾

Les gains obtenus grâce à l'usure ne profitent pas (V276)

Allah nous indique qu'Il réduit à néant le gain provenant d'une transaction usuraire et que son bénéficiaire en perdra tout avantage et pire encore, il sera puni ici-bas et dans l'au-delà.

Il dit aussi :

﴿ قُل لَّا يَسْتَوِى ٱلْخَبِيثُ وَٱلطَّيِّبُ وَلَوْ أَعْجَبَكَ كَثْرَةُ ٱلْخَبِيثِ ۚ ﴾

﴿ Dis : « Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l'abondance du mal te séduit. (…) » ﴾[1247]

﴿ وَمَآ ءَاتَيْتُم مِّن رِّبًا لِّيَرْبُوَا۟ فِىٓ أَمْوَٰلِ ٱلنَّاسِ فَلَا يَرْبُوا۟ عِندَ ٱللَّهِ ۖ ﴾

﴿ Tout ce que vous donnerez à usure pour augmenter vos biens aux dépens des biens d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah (…). ﴾[1248]

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd rapporte, par ailleurs, cette parole du Prophète ﷺ, dont le sens est similaire à celui du verset : « **Même si l'usure semble augmenter les biens, elle finit toujours par les diminuer.** »[1249]

[1246] Muslim (3/1219).
[1247] S5 V100.
[1248] S30 V39.